

Appendix
(A. A.)

15th Jany.

A sum not exceeding Two hundred pounds currency, to aid the Inhabitants in dredging the River *des Hurons*, in the Parish of St. Jean Baptiste.

A sum not exceeding Four hundred pounds currency, as an aid towards constructing a causeway of about nine feet high in the lowest part, beginning at the land of Bonaventure Panet, Esquire, running to the land of Jean-Baptiste Gratton, in the Parish of St. Charles.

A sum not exceeding Seven hundred and fifty pounds currency, to be applied as follows, to wit:—Five hundred pounds currency, to make a Bridge over the River Achigan, in the Parish of St. Roch, in the front of the Church; and Two hundred and fifty pounds currency, to make a Road from the said Bridge to the village of Repentigny.

A sum not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, to be applied as follows, to wit:—One hundred and fifty pounds currency, to open the Road from the main line in the Parish of St. Jacques to the place called L'Achigan, and to make a Bridge over the stream, commonly called the *Ruisseau Vaché*, which runs into the River L'Assomption; and one hundred pounds currency, to open a line of Road near the Parish Church of St. Jacques, from the lower Road to the outlet of Lake Ouareau.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, to make a survey of the River L'Assomption, from the St. Lawrence to the village of L'Assomption, (a distance of three leagues,) and thence to the mills on the River Achigan, belonging to the Seminary, a distance of two leagues.

A sum not exceeding Fifty pounds currency, to build a Bridge over the little River St. Esprit.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, to clear the River *Noire*, in the Parish of St. Antoine.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, to make a Road from the centre of the Township of Hinchinbrooke, on the division line between the lots Nos. 30 and 31, in the 2d range, according to the old survey, thence to that part of the Township, commonly called the Gore Settlement, and thence to the village of Huntingdon.

A sum not exceeding Two hundred pounds currency, to make a Road from the village in the Parish of St. Cyprien to another place in the said Parish called *les terres du vide*, forming a descent of twenty acres and a half of black earth.

A sum not exceeding Four hundred pounds currency, to build a Bridge over the North River, at the head of the little rapids above the Chute Mills in the Seigneurie of Argenteuil.

A sum not exceeding One thousand two hundred pounds currency, as an aid towards completing the Road in the Parish of St. Laurent, leading to *L'Abord à Plouf*.

A sum not exceeding Two hundred pounds currency, to improve that part of the Road from Sorel to Drummondville, which lies within the Townships of Upton and Grantham.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, as an aid to the inhabitants towards completing the Road from McLean's ferry on the River St. François to the 8th range of the Township of Durham.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, to complete a Road on the line between Wickham and Durham from the house of Nicholas Demanche to the 9th range of the said Townships exclusively.

A sum not exceeding Two hundred pounds currency, to open a water-course from No. 28 in the 8th range of Wickham, diagonally across the lots Nos. 1 and 2, in the 7th range of Grantham, and part of the lots Nos. 2, 3 and 4, in the sixth range of the said Township of Grantham, a distance of about four miles and a half.

A sum not exceeding One hundred and fifty pounds currency, as an aid towards completing a Road through the centre of the Township of Wickham, to the high-road leading to the village of Drummondville.

A sum not exceeding Four hundred pounds currency, to be employed under the superintendence of the Commissioners for the improvement of the Harbour des Trois Saumons.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, to complete the Road in the Seigneurie of Beauharnois, leading to St. Regis, from the front line on the River St. Louis, to the River Chateauguay, by way of Côte St. Laurent.

That the sum of Twenty-eight pounds currency, remaining in the hands of the Receiver General, out of the appropriation

Une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour aider les habitans à nettoyer la Rivière des Hurons, dans la paroisse St. Jean Baptiste.

Une somme n'excédant pas quatre cents livres courant, comme une aide pour construire une jetée d'environ neuf pieds de hauteur pour l'endroit le plus bas, à prendre du terrain de Bonaventure Panet, Ecuyer, à gagner la terre de J. Bte. Gratton, dans la paroisse de St. Charles.

Une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres courant, à être employée comme suit, savoir:—La somme de cinq cents livres courant, pour faire un Pont sur la Rivière Achigan, paroisse St. Roch, située devant l'église; et la somme de deux cents cinquante livres, pour faire un chemin à partir du dit Pont à aller jusqu'au village de Repentigny.

Une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, à être employée comme suit; savoir:—La somme de cent cinquante livres courant, pour ouvrir le chemin de la grande ligne dans la paroisse St. Jacques jusqu'au lieu nommé L'Achigan, et pour faire un Pont sur le ruisseau communément appelé le Ruisseau Vaché, qui s'écoule dans la Rivière L'Assomption, et la somme de cent livres courant, pour ouvrir un chemin de base à aller jusqu'aux dalles du Lac Ouareau.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour explorer la Rivière L'Assomption depuis le fleuve jusqu'au village de L'Assomption, distance de trois lieues, et de là jusqu'aux moulins des Messieurs du Séminaire, distance de deux lieues de L'Assomption sur la Rivière L'Achigan.

Une somme n'excédant pas cinquante livres courant, pour construire un Pont sur la Rivière du Petit St. Esprit.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour nettoyer la Rivière Noire, dans la paroisse St. Antoine.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour faire un chemin partant du centre du township d'Hinchinbrooke sur la ligne de division entre les lots No. 30 et 31 dans la 2ème concession, d'après l'ancien arpentage, continuant de là jusqu'à la partie du Township communément connu comme *Gore Settlement*, et de là jusqu'au village de Huntingdon.

Une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour faire un chemin commençant au village dans la paroisse de St. Cyprien, et joignant un certain autre endroit dans la dite paroisse appelé "les Terres du Vide," formant une descente de vingt acres et demi de terre noire.

Une somme n'excédant pas quatre cents livres courant, pour construire un Pont sur la Rivière du Nord, à la source des Petits Rapides, au dessus des moulins de la Chute, dans la seigneurie d'Argenteuil.

Une somme n'excédant pas mille deux cents livres courant, pour aider à compléter le chemin dans la paroisse St. Laurent, qui conduit à l'Abord à Plouf.

Une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour améliorer cette partie du chemin depuis Sorel jusqu'à Drummondville qui passe dans Upton et Grantham.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour aider les habitans à parachever le chemin conduisant de la Rivière St. François, depuis le Bac de McLean, jusqu'au 8e rang du Township de Durham.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour parachever un Chemin entre Wickham et Durham, à commencer depuis la maison de Nicolas Demanche à aller jusqu'au neuvième rang des dits Townships exclusivement.

Une somme n'excédant pas deux cents livres courant, pour ouvrir un cours d'eau depuis le No. 28 dans la 8e rangée de Wickham, traversant diagonalement les lots Nos. 1 et 2 dans la 7e rangée de Grantham, et partie des lots Nos. 2, 3, et 4 dans la 6e rangée du dit Township de Grantham, distance d'environ quatre milles et demi.

Une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant, pour aider à parachever un chemin au centre du Township de Wickham pour parvenir au grand chemin qui conduit au Village de Drummondville.

Une somme n'excédant pas quatre cents livres courant, à être employée sous la surveillance de Commissaires à l'amélioration du Havre des Trois-Saumons.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour parachever le Chemin dans la Seigneurie de Beauharnois qui conduit à St. Regis, à partir du front sur la rivière St. Louis, jusqu'à la rivière Chateauguay par la Côte St. Laurent.

Que la somme de vingt-huit livres courant, restant entre les mains du Receveur-Général, sur une appropriation de cent cinquante

Appendice
(A. A.)

15 Janvier.